

Strasbourg, 25 mai 2026

EPAS(2023)26REV

Accord partiel élargi sur le Sport (APES)

Charte européenne du sport (CES)

Mandat du groupe de travail

Introduction

Le comité de direction a décidé, lors de sa 16e réunion (13-14 juin 2022), de créer un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions visant à soutenir la mise en œuvre de la Charte européenne du sport (CES), c'est-à-dire des orientations stratégiques, des visites d'évaluation, un questionnaire avec des indicateurs clés, des critères pour l'organisation de visites, un plan de travail, des fiches d'information, etc.

L'article 20 de la Charte européenne du sport se lit comme suit

Article 20 – Soutien à la mise en œuvre de la charte et suivi

1. Le Conseil de l'Europe dans son ensemble et d'autres organisations internationales devraient être encouragés à utiliser le sport comme vecteur de promotion des valeurs et à intégrer le sport dans les stratégies et plans d'action.
2. Pour faciliter la promotion et la mise en œuvre de la présente charte, les parties prenantes concernées seraient invitées à prendre l'engagement de mettre en œuvre la charte dans le cadre de leurs politiques, stratégies et programmes.
3. Au niveau européen, il est important d'examiner les progrès et de soutenir la mise en œuvre de la charte, notamment afin de garantir les effets positifs du sport sur la santé, l'inclusion et l'éducation, et d'exploiter au mieux son potentiel pour promouvoir une société civile dynamique ainsi qu'une culture des droits de l'homme, de l'État de droit, de la gouvernance démocratique et de la durabilité, et de combattre toutes les menaces pesant sur l'intégrité du sport. L'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe devrait être utilisé pour évaluer et promouvoir les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la charte, y compris :
 - a. en facilitant l'échange d'informations et de bonnes pratiques ;
 - b. en organisant des échanges thématiques sur des questions relatives à la charte ;
 - c. en recueillant et en publiant des informations pour contrôler la mise en œuvre de la charte ;
 - d. en soutenant la promotion et la mise en œuvre de la charte à la fois par des activités multilatérales régulières et des activités spécifiques à chaque pays.

Tâches spécifiques

Le mandat du groupe comporte différentes dimensions et il a été décidé que la première priorité serait de renforcer et d'améliorer la méthodologie actuelle de mise en œuvre de la Charte européenne du sport par le biais d'activités spécifiques à chaque pays.

La deuxième priorité consistera à élaborer une stratégie pour aider les États membres à promouvoir la Charte européenne du sport dans leur pays.

Enfin, le groupe étudiera la possibilité d'inclure un indice Charte européenne du sport inspiré en partie du programme des cités interculturelles du Conseil de l'Europe.

Résultats à atteindre

Tâches	Échéances
Projet final de méthodologie et de questionnaire	mai 2023
Exercice pilote de mise en œuvre	mai 2023
Conduire 2 exercices S&S supplémentaires	automne 2023
3ème réunion du groupe de travail du CES pour discuter de l'évaluation post-triennale du CES	automne 2023
Stratégie de promotion du CES Automne 2023	automne 2023
Questionnaire CES complété	2024
Déploiement des profils nationaux du CES	2025

Composition du groupe de travail

Membres :

- Alexandre Husting (Luxembourg), président du Comité de direction
- Solène Charuau (France), membre du Bureau du Comité de direction
- Guido Battaglia (Centre for Sport and Human Rights), membre du Comité consultatif

Mandat valable jusqu'à juin 2025.